

**Délégation des fonctions d'officier d'État civil
à Monsieur Ratko KLISURA, Conseiller municipal**

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'article L2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, à des Membres du Conseil Municipal,

VU l'article L2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau,

VU la délibération n°2020-47 du 3 juillet 2020 portant élection des Adjoints au Maire,

VU le tableau du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT que le Maire et les Adjoints au Maire sont indisponibles pour célébrer le mariage prévu le Samedi 27 août 2022 à 14h00.

ARRÊTE

Article 1^{er} Délégation est donnée à Monsieur Ratko KLISURA, Conseiller municipal, pour exercer, sous ma surveillance et ma responsabilité, en mes lieu et place, les fonctions d'Officier de l'Etat Civil, à l'occasion du mariage de Monsieur Anthony DA SILVA avec Madame Angélique BLONDEAU dont la célébration est prévue pour le Samedi 27 août 2022 à 14h00.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Ratko KLISURA, Conseiller municipal et à Monsieur le Procureur de la République,

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le recours peut être déposé sur le site internet : <https://www.telerecours.fr/>

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services par intérim de la ville de Dreux est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à DREUX, le

15 JUL. 2022

Pour le Maire,
Jean-Michel POISSON
1^{er} Adjoint au Maire, suppléant

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le :
et notification le :

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20220715-ARR2022-386-AI
Date de télétransmission : 15/07/2022
Date de réception préfecture : 15/07/2022

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20220715-ARR2022-386-AI
Date de télétransmission : 15/07/2022
Date de réception préfecture : 15/07/2022